

Dernière minute Une réunion d'information et d'échanges sur le loup s'est tenue le 7 mai 2018 à Lyon rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par la prédation ainsi que les élus des territoires, comme le prévoit le plan d'actions et comme l'a décidé le préfet coordonnateur. Il s'agissait de la première rencontre de ce type depuis l'approbation du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage.

Voir p. 2

Actualités

- Une réunion d'un groupe de travail concernant les zones difficilement protégeables à l'intérieur des fronts de colonisation s'est tenue le 3 mai 2018 à La Canourgue, Lozère. Cette séance de travail a rassemblé des éleveurs des départements de la Lozère et de l'Aveyron.
- La mise en place du réseau technique sur les chiens de protection piloté par le Ministère de l'agriculture et animé par l'IDELE (ex Institut de l'Élevage) est en cours.

👉 Voir Infoloup n° 17 et 19.

Des formations-test sont organisées :

après les Alpes-de-Haute-Provence, une session a eu lieu les 24 et 25 avril derniers dans le département de la Savoie.

Voir p.10

Sommaire

Coordination du plan loup p. 2

Bilans

Données sur les dommages p. 7

Protocole p. 8

Accidents p. 8

Zoom sur... la mission du Délégué référent opérationnel loup de l'ONCFS p. 9

Formation sur les chiens de protection en Savoie p. 10

Echanges et information sur les chiens de protection dans le Parc national des Ecrins p.13

Juridique

Jugement ordonnant la fermeture d'un élevage de loups p. 14

Loup braconné p. 15



Coordination du plan loup

Réunion d'information et d'échanges sur le loup Lundi 7 mai 2018

Lors de la réunion d'information et d'échanges sur le loup qui s'est tenue le 7 mai dernier, le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur sur le loup a rappelé son engagement à mettre tout en oeuvre pour voir s'infléchir à la baisse la courbe des victimes.

Le préfet coordonnateur a souligné ses nombreux échanges avec les préfets de département pour atteindre cet objectif. Il a également évoqué ses entretiens avec des éleveurs et, à de nombreuses reprises, avec les représentants de la profession agricole puis a indiqué la poursuite de ses visites dans les territoires.

Il a notamment annoncé :

- la pérennisation de la brigade spécialisée de l'ONCFS et le maintien en place des agents qui la constituent ainsi que ses prochaines interventions en Savoie et dans les Alpes-de-Haute-Provence ;
- la réception des lettres par lesquelles les ministres en charge de l'agriculture et de l'alimentation et de la transition écologique et solidaire renforcent à la fois les missions de coordination nationale sur le loup qui lui sont confiées et le rôle des préfets de département dans la déclinaison locale du plan d'actions ;
- le passage en Conseil d'Etat du décret portant désignation du préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage et fixant ses attributions, qui va lui permettre de prendre des décisions à caractère suprarégional ;
- le travail relatif aux dispositions à mettre en place sur certains fronts de colonisation, travail qui a vocation à être poursuivi en associant tous les acteurs, avec un objectif de délimiter des zones difficilement protégeables avant l'été, dans le cadre réglementaire national ;
- son courrier aux préfets leur demandant de renouveler et de renforcer le nombre de lieutenants de louveterie ;
- son souhait de mise en place, dès cet été, de brigades de bergers dans les parcs nationaux du Mercantour et de la Vanoise, ce qui serait une juste contrepartie de l'interdiction de tir, y compris de tir d'effarouchement ;
- l'importance majeure des actions de formation et d'information ;
- l'élaboration de la feuille de route détaillée déclinant le plan d'actions qui sera présentée lors de la prochaine réunion ;
- le principe de la vérification proportionnée et progressive de la protection des troupeaux avant indemnisation des dommages qui s'appliquera après notification à la Commission européenne et publication des textes réglementaires qui encadrent le dispositif ;
- la mise en oeuvre systématique des analyses génétiques sur les loups morts et sur les indices biologiques recueillis visant à caractériser les individus hybrides. Les spécimens hybrides ne seront pas décomptés du plafond de tir. A partir du moment où des indices de prédation sont constatés, l'indemnisation est versée. L'Etat ne reviendra pas sur le versement si le prédateur était qualifié d'hybride ultérieurement ;
- la demande aux préfets de département d'organiser des contrôles de la totalité des détenteurs de loups en captivité.

Une déclaration commune FNSEA, JA, FNO, APCA et FNB a été lue en séance réaffirmant leur objectif "zéro attaque" et leur opposition au nouveau plan loup, en particulier à tout ce qui pourrait constituer de la gestion différenciée.

Le préfet coordonnateur a réaffirmé la vigilance et la mobilisation des services de l'Etat pour mettre en oeuvre le plan d'actions en concentrant les efforts sur les zones et situations qui le nécessitent et en travaillant pour un meilleur équilibre entre protection du loup et soutien aux éleveurs.

Un compte-rendu sera établi, reprenant de façon approfondie les échanges tenus au cours de la réunion et permettant à tous les intervenants (élus, représentants des associations de protection de l'environnement, éleveurs, bergers, espaces protégés, lieutenants de louveterie) de retrouver leurs propos et les réponses apportées.

La prochaine réunion se tiendra en septembre 2018, sous le format du nouveau groupe national loup tel que prévu par le plan d'actions.



© D. Gentier

Coordination du plan loup

Dates marquantes

- 5 mars 2018 : Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur sur le loup, reçoit les élus membres de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR).
- 12 mars 2018 : Courrier du préfet coordonnateur aux procureurs généraux pour leur communiquer des éléments sur le chien de protection des troupeaux et pouvant éclairer les décisions que les Parquets auraient à prendre sur des contentieux impliquant la responsabilité des éleveurs détenteurs de chiens de protection.
- 14 mars 2018 : Audition du ministère de la transition écologique et solidaire sur le plan national d'actions 2018 – 2023 sur le loup et les activités d'élevage par le groupe d'études "Montagne" de la Commission développement durable du Sénat.
- 21 mars 2018 : Le préfet coordonnateur demande aux directeurs départementaux des territoires (et de la mer) de veiller à ce que l'application Géoloup soit tenue à jour afin de pouvoir disposer d'un suivi précis des attaques et des victimes et de rendre les interventions de la brigade loup de l'ONCFS plus efficaces.
- 28 mars 2018 : Le préfet coordonnateur participe à une rencontre entre la conseillère agricole du Président de la République, Mme Audrey BOUROLLEAU et une délégation d'élus et d'éleveurs de l'Aveyron et de la Lozère.
- 5 avril 2018 : Déplacement du préfet coordonnateur dans le département de la Savoie à la rencontre des éleveurs, des élus et des services de l'État.



Entouré de nombreux élus et représentants de l'Etat, Jean-Yves Rochaix, président du Syndicat caprin des 2 Savoie a attiré l'attention du préfet coordonnateur sur le grand désarroi des éleveurs.

Dates marquantes (suite)

- 6 avril 2018 : Courrier du préfet coordonnateur aux préfets de département sur l'action, la mobilisation et la formation des lieutenants de louveterie.
- 10 avril 2018 : Message du préfet coordonnateur aux préfets concernés par le loup sur les moyens mis à leur disposition pour permettre une meilleure atteinte des objectifs assignés au dispositif.
- 11 avril 2018 : Le préfet coordonnateur reçoit les représentants de la Confédération paysanne.
- 17 avril 2018 : Audition du préfet coordonnateur par la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat au sujet du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage.



[Voir la vidéo sur le site du Sénat.](#)



[Téléchargez le Rapport n° 433 \(2017-2018\) de M. Cyril Pellevat, fait au nom de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, déposé le 17 avril 2018.](#)



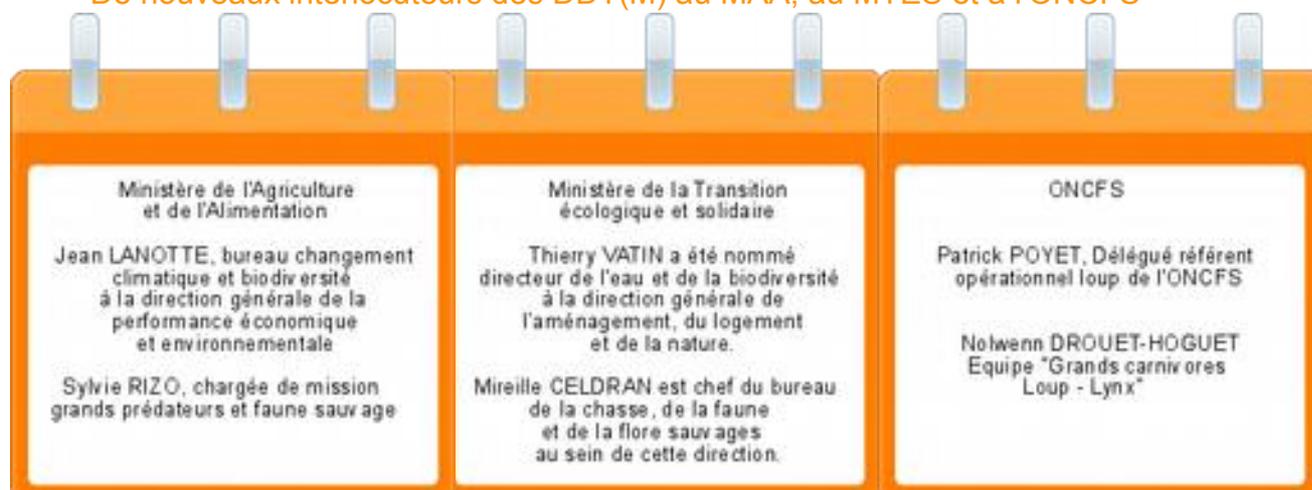
Coordination du plan loup

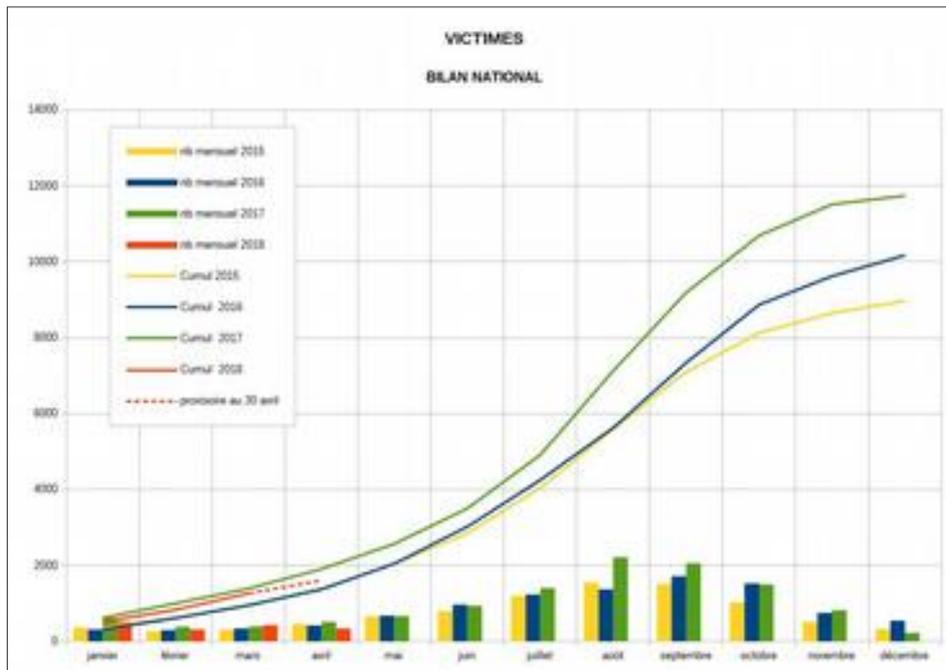
Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions locales

- 14 mars 2018 : Participation à la réunion de lancement du réseau national de référents techniques sur les chiens de protection à Valence.
- 16 mars 2018 : Participation à une réunion de travail avec le préfet de la Loire.
- 20 mars 2018 : Participation au comité départemental de suivi des grands prédateurs du Jura.
- 26 mars 2018 : Participation au comité de suivi des grands carnivores des Vosges.
- 27 mars 2018 : Participation au comité départemental de suivi du loup de la Haute-Loire.
- 27 mars 2018 : Organisation et animation de la journée régionale de présentation et de discussion autour des nouvelles dispositions du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023 avec les départements du Grand Est.
- 29 mars 2018 : Organisation et animation de la journée régionale de présentation et de discussion autour des nouvelles dispositions du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023 avec les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- 6 avril 2018 : Participation à la mise en place de la cellule de veille du Puy-de-Dôme.
- 9 avril 2018 : Organisation et animation de la journée régionale de présentation et de discussion autour des nouvelles dispositions du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023 avec les départements de la région Occitanie.
- 9 avril 2018 : Participation à la réunion du groupe départemental loup de la Savoie.
- 23 avril 2018 : Participation au comité départemental loup des Hautes-Alpes.
- 23 avril 2018 : Participation au comité départemental loup de l'Isère.
- 24 avril 2018 : Participation au comité départemental loup du Vaucluse.
- 25, 26 avril 2018 : Participation à la formation organisée dans le cadre du réseau chiens de protection par la DDT de la Savoie.
- 27 avril 2018 : Participation au comité comité Grands Prédateurs du Doubs.

À noter :

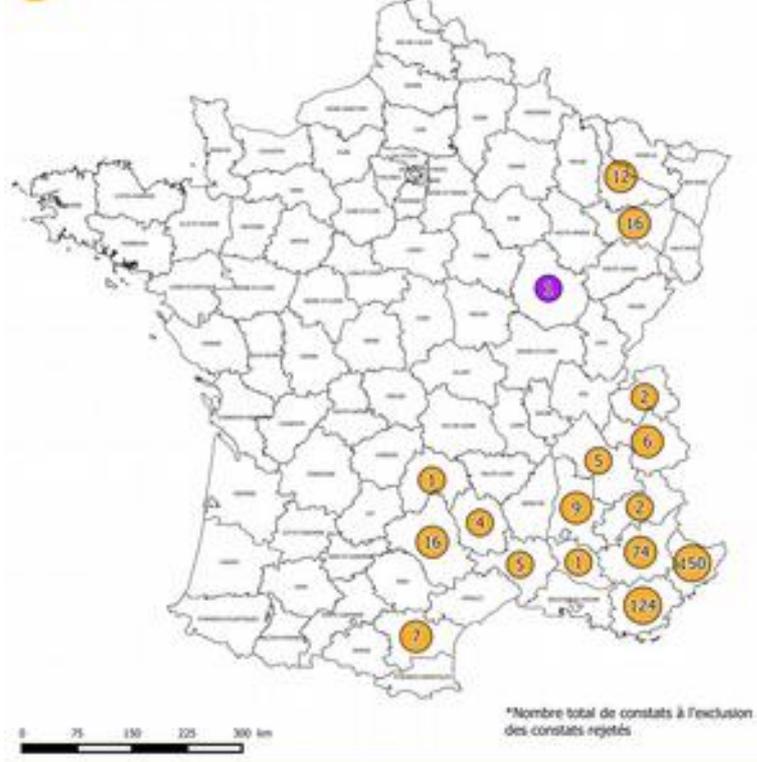
De nouveaux interlocuteurs des DDT(M) au MAA, au MTES et à l'ONCFS





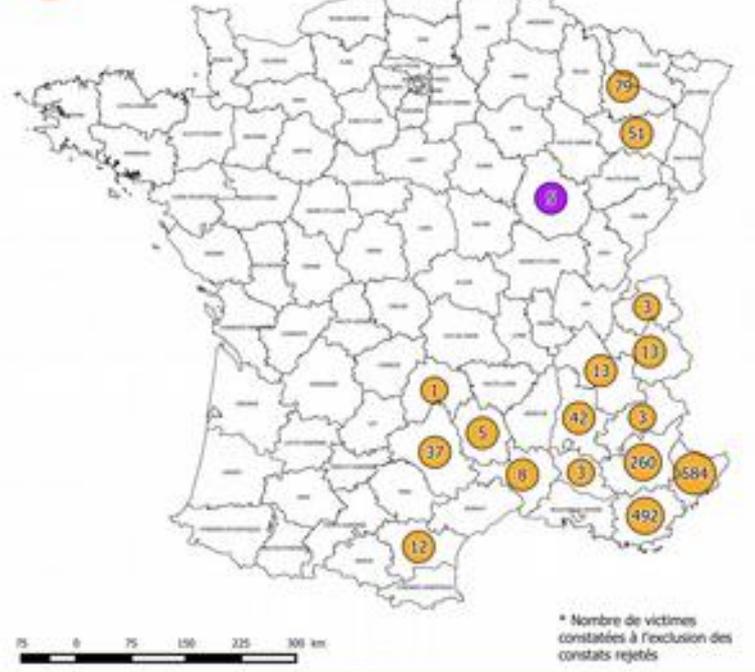
Données constats 2018 du 1er janvier au 30 avril
Extraction Géoloup du 4 mai 2018

- nouveau département ou sans constat en 2017 au 30 avril
 - entre 1 et 5 constats
 - entre 5 et 100 constats
 - entre 100 et 150 constats
- Nombre total de constats: 435***



Données victimes 2018 du 1er janvier au 30 avril
Extraction Géoloup du 4 mai 2018

- nouveau département ou sans victime en 2017 au 30 avril
 - entre 1 et 5 victimes
 - entre 5 et 100 victimes
 - entre 100 et 500 victimes
 - entre 500 et 1000 victimes
 - plus de 1000 victimes
- Nombre total de victimes: 1611***



Protocole

Détail des opérations

- 14 mars 2018 : Une louve a été abattue par la brigade spécialisée de l'ONCFS, dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée organisée dans le département du Var.
- 17 avril 2018 : Un loup mâle a été abattu le 17 avril au soir par la brigade spécialisée de l'ONCFS, dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée dans le département du Var.
- 25 avril 2018 : Une louve a été abattue le 25 avril au soir par la brigade spécialisée de l'ONCFS, dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée organisée dans les Alpes-Maritimes.

Cela porte à 6 le nombre de loups décomptés du plafond de 40 fixé par l'arrêté ministériel du 19 février 2018 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, sans conséquence sur les autorisations de destruction en vigueur.

Accidents

Détail des cas d'accident nouvellement enregistrés :

- 23 janvier 2018* : Un loup a été retrouvé sur la commune de Barrême dans département des Alpes-de-Haute-Provence. L'autopsie réalisée au Laboratoire départemental vétérinaire des Hautes-Alpes a conclu qu'il s'agit d'un mâle âgé de 2 à 3 ans de 32 kg. Il a été victime d'un choc violent ayant entraîné sa mort. Une analyse toxicologique a été demandée.
- 13 mars 2018 : Un loup a été retrouvé au bord d'une route dans le département du Doubs, vraisemblablement percuté par un véhicule.

Cela porte à 8 loups morts par accidents depuis le 1^{er} janvier 2018.

* Cas ne figurant pas dans le récapitulatif de l'InfoLoup n° 20 janvier-février 2018 (p. 8).

Zoom sur ... la mission du Délégué référent opérationnel loup de l'ONCFS



La mission de coordination opérationnelle pour toutes les actions portées par l'ONCFS dans le cadre du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage est confiée par le Directeur général de l'établissement à Patrick POYET, Délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes.



L'ONCFS est un opérateur majeur en appui aux services de l'Etat, dans la maîtrise des enjeux relatifs au retour du loup sur le territoire national.

Afin d'être en mesure de garantir la cohérence globale des différentes missions relatives au loup portées par l'ONCFS, le directeur général de l'établissement a confié la mission de coordination opérationnelle au plan national pour toutes les actions prévues par le plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage à Patrick POYET, Délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette mission implique d'être force de proposition auprès de la Direction Générale mais aussi des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture et du préfet coordonnateur sur le loup.

Le Délégué référent opérationnel loup assure l'interface entre les équipes de la Direction de la Recherche et de l'Expertise (DRE), de la Direction de la Police (DP) et les autres délégations régionales.

Il veille à l'application de la doctrine nationale par les services de toutes les délégations régionales concernées ainsi qu'à l'harmonisation des procédures qu'ils appliquent. Il assure la coordination opérationnelle du PNA au sein de l'établissement et contribue à la communication auprès des partenaires.

Le Délégué référent opérationnel loup pilote notamment l'activité de la Brigade Nationale Loup avec le concours du chargé de mission national Nicolas JEAN, placé sous son autorité, en lien étroit avec le préfet coordonnateur. Il informe en temps réel les délégués directement concernés par les lieux d'intervention de la Brigade.

Il assure par ailleurs le suivi en temps réel des tirs réalisés dans le cadre du protocole d'intervention sur la population de loups et la récupération des animaux morts. Il communique les informations relatives aux bilans de dommages et prélèvements aux délégations régionales, à la DP et à la DRE.

Il est chargé de représenter l'établissement auprès du préfet coordonnateur et du groupe national loup aux côtés de la DRE.

Cette mission prioritaire et essentielle nécessite un engagement constant et une réactivité permanente. Elle avait été assurée avec efficacité et grande maîtrise par Jean-Louis BLANC jusqu'à la fin de l'année 2017.

Portrait

Patrick Poyet occupait précédemment les fonctions de Délégué interrégional Nord-Ouest de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema).

Originaire de la Loire, Patrick Poyet possède une carrière bien étoffée après un riche parcours en services déconcentrés du ministère de l'Agriculture (Orne, Rhône, Guadeloupe, Aveyron, Allier et Mayotte), ainsi qu'au Cemagref et à l'Onema avant d'intégrer l'ONCFS.

Chiens de protection Formation

Formation sur les chiens de protection en Savoie



Magali ALLARD, éleveuse d'un troupeau de race Merinos Antique (petote brebis rustique) et d'une vingtaine de Chèvres du Rove (race caprine laitière très rustique du sud de la France) dans les Hautes-Alpes. Elle travaille avec des chiens de protection depuis plus de 10 ans.

Yves LACHENAL, est éleveur de chèvres en Haute-Savoie depuis 32 ans. Il a été président de la Société de sauvegarde de la Chèvre des Savoie pendant 12 ans. Il a commencé à travailler avec des chiens de protection avant le retour du loup : il connaît les bonnes lignées, jusque dans les Pyrénées et a toujours été conseil auprès des autres éleveurs.



Tous deux font partie de l'équipe des 6 éleveurs référents techniques "chiens de protection" mise en place dans le cadre du réseau chiens de protection.

Ils ont animé la formation organisée par la DDT de la Savoie à laquelle plus d'une vingtaine d'élèves, éleveurs et bergers salariés gardant en Savoie (Chartreuse, Beaufortin, Tarentaise, Maurienne) ont participé. Si certains envisagent d'acquérir un premier chiot, d'autres possèdent déjà des chiens de protection. Pour les uns, ce sera la première saison en alpage avec leur nouveau chien ; pour les autres, il s'agit d'en prendre un supplémentaire, ou encore de trouver des solutions à des difficultés rencontrées.

Le besoin d'apprendre, de bien se former, s'est largement exprimé. Chacun a exposé sa volonté de réussir son projet d'acquisition d'un chiot "*On ne veut pas se louper !*", d'améliorer ses connaissances et d'éviter les erreurs d'éducation. En somme, de faire en sorte que ..."*ça se passe bien !*".



Les questions ont été nombreuses !



Comment fait-on pour empêcher le chien de sauter les parcs ?

Y a-t-il des races qui sont plus aptes à la protection du troupeau ?

Un chien agressif est-il plus efficace ?

Si quelque chose de malheureux arrivait, quelles sont les obligations du propriétaire ?

Est-ce qu'il faut avoir plusieurs chiens ? Les prendre par deux et les laisser toujours ensemble ? Si on a 2 bâtiments avec des chèvres et des brebis, est-ce qu'il faut 2 chiens ?

Il y a beaucoup de chiens autour du troupeau : comment gère-t-on les conflits, les chaleurs... ?

Est-ce que la castration, la stérilisation rendent le chien moins efficace ? Est-ce que ces opérations sont prises en charge ?

*Est-ce qu'il y a des bagarres quand on mélange les chiens du GP * ?*

Comment s'organiser avec le berger qui va être recruté ? Et si il a lui-même un chien de conduite ? "

Est-ce qu'il est normal que le chien de protection dorme toute la journée ?

Comment faire avec les promeneurs ? Ils traversent le troupeau, ouvrent les parcs, ne lisent pas les panneaux, ils vont voir le maire !

...

Magali ALLARD et Yves LACHENAL ont transmis leur solide expérience. Ils ont témoigné de leur savoir-faire et ont partagé leurs connaissances. Ils ont apporté des réponses, ont donné leur avis éclairé et ont proposé des solutions à chacun. Ils sont volontaires pour assurer le rôle de référent technique "chiens de protection" et pour être contactés en cas de besoin, en complément des informations contenues dans le livret remis à chaque participant ayant reçu la formation.

* GP : groupement pastoral.



Est-ce que les meilleurs chiens sont les chiens à fort caractère ?

Peut-on laisser les chiens de protection sortir de la bergerie l'hiver ?

Mes chiens aboient la nuit. Mon chien a tendance à se promener dans le pays. Cela crée des problèmes avec le voisinage !

Le chien de protection doit-il avoir le même âge que le chien de conduite ?

A quelle période doit-on prendre le chiot ? Quelle alimentation faut-il lui donner et à quelle fréquence ?

Mon chien décide tout seul : je veux qu'il m'écoute surtout quand il y a des touristes, que faut-il faire ?

Est-ce qu'il est normal qu'il chasse ?



Les matinées en salle ont été suivies d'une mise en pratique de la théorie et d'observation sur le terrain avec lecture, non pas du paysage, mais du chien de protection.

Mylène SIBUET, Earl de la Bergerie des Moyes et Aurélien GRANGER en recevant le groupe, ont permis d'observer le comportement de leurs chiens en présence d'intrus.

Merci à eux deux pour leur accueil.

Retrouvez les reportages :

"Savoie : éleveurs et bergers en formation pour faire du patou un véritable chien de protection" sur le site de

 [France3 Auvergne-Rhône-Alpes.](#)

"Savoie : des éleveurs en formation pour dresser au mieux les fameux patous protecteurs des troupeaux" sur le site de

 [France Bleu](#)

24 et 25 avril 2018
Dominique GENTIER
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
© D. Gentier



Echanges et information sur les chiens de protection des troupeaux dans le Parc national des Ecrins

A l'initiative du Parc national des Ecrins, deux réunions d'information sur les chiens de protection des troupeaux se sont tenues le 28 mars à Embrun et le 29 mars à Bourg d'Oisans. Des échanges appréciés, dans un esprit d'écoute et de dialogue.

Deux spécialistes ont pu répondre aux questionnements d'éleveurs et d'élus du territoire ...

Retrouvez l'article complet sur le site internet du Parc national des Ecrins :

 <http://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/echanges-information-chiens-protection>

Accueil » Le journal du parc » Actualités

Echanges et information
sur les chiens de protection

Lundi 09 Avril 2018

Deux spécialistes ont pu répondre aux questionnements d'éleveurs et d'élus du territoire lors de rencontres proposées par le Parc national à Embrun et au Bourg d'Oisans. Elles ont permis de mettre l'accent sur les enjeux liés à la présence des chiens de protection sur les alpages pour la protection des troupeaux et pour la cohabitation avec les humains.

En lien direct avec la problématique de la prédation des troupeaux, l'organisation des pratiques pastorales avec des chiens de protection est une mesure de protection essentielle mais complexe à mettre en oeuvre. La formation et les échanges d'expériences sont déterminants pour que cet outil soit efficace tout en maintenant une cohabitation avec l'activité touristique et la fréquentation des espaces naturels.



Fermeture d'un élevage de loups

Par jugement n°1602939 du 1er mars 2018, le tribunal administratif de Lyon a rejeté la requête de Mme Michèle Peltier contre l'arrêté du 4 février 2016 par lequel le préfet de l'Ardèche a ordonné la fermeture de l'élevage de loups situé au lieudit Peyrenaud sur le territoire de la commune de Saint-Julien-Vocance et le placement ou l'euthanasie des animaux sous peine de versement d'une astreinte.

En 2015, le préfet de l'Ardèche avait mis en demeure Mme Peltier de régulariser sa situation à la suite de la constatation, le 19 février précédent, de la présence à son domicile de loups ou hybrides de loup ; en l'absence de mesures mises en oeuvre par Mme Peltier, ce même préfet, avait ordonné la fermeture de cet élevage illicite et le placement des animaux dans un établissement d'élevage agréé ou leur euthanasie.

Le tribunal a notamment considéré que Mme Peltier n'a pas contesté sérieusement la validité des tests génétiques établissant qu'il s'agit d'hybrides et non de chiens-loups, comme elle le prétend :

"si Mme Peltier conteste ces résultats et la validité ou la pertinence des tests génétiques pratiqués, il ressort cependant des pièces du dossier, d'une part, que les individus mâles qu'elle détient sont issus du croisement d'un loup, dont les parents sont des loups élevés en captivité dans un parc animalier, et d'un chien, d'autre part, que l'ascendance des deux femelles n'est pas aussi ancienne que la requérante le prétend ; que, s'agissant de ces dernières, les tests génétiques ont conclu à la probabilité d'hybrides de loup de première ou deuxième génération par rétrocroisement ; que Mme Peltier n'établit pas, par les pièces qu'elle produit, que ces femelles seraient en réalité des hybrides de loup de la

septième génération et ne conteste pas sérieusement la validité des tests génétiques pratiqués, les difficultés d'interprétation des résultats de tels tests ne remettant pas en cause les résultats eux-mêmes ;

qu'en outre, le fait que les quatre individus en question se comporteraient comme des chiens et non des loups est sans incidence sur la qualification d'espèce non domestique qui leur est applicable ; que, par suite, le préfet de l'Ardèche n'a pas commis d'erreur de fait ou d'appréciation en retenant que la requérante détenait des individus hybrides dont l'ascendance récente comporte un loup".

Il a également considéré que le fait que les animaux en litige aient été saisis par le procureur de la République et maintenus par ce dernier sous la garde de la requérante, est sans incidence sur la possibilité pour le préfet de l'Ardèche de mettre en oeuvre les pouvoirs de police qu'il détient.

Loup braconné dans le Chablais en octobre dernier

L'enquête diligentée par les services de police judiciaire de l'ONCFS et la Gendarmerie Nationale a permis d'identifier l'auteur des faits.

Téléchargez le communiqué de presse de l'ONCFS du 19 avril 2018

 [site internet de l'ONCFS](#)

Communiqué de presse - Paris le 19 avril 2018

Haute-Savoie : braconnage d'un loup



Dimanche 1er octobre 2017, en pleine saison de chasse, le Service départemental (SD) de Haute-Savoie de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) est avisé de la découverte d'un cadavre de loup sur la commune de Fêternes (74). Les inspecteurs de l'Environnement se transportent sur place le jour même afin de procéder aux premières constatations. Les enquêteurs de l'ONCFS prennent en charge la dépouille, qui sera autopsiée dès le lendemain matin au laboratoire d'analyse vétérinaire de Chambéry.

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, mise en forme) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Pour consulter les anciens numéros de la lettre InfoLoup
 www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr